



Gaillard Bertrand, Sudan Stéphane

Faillite de Progin SA - Quelles ont été les interventions de l'Etat ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.09.24

Dépôt

La faillite de l'entreprise Progin SA, forte de plus de 160 employés, a fait la une des médias ces derniers jours. Elle était considérée comme un acteur majeur de son secteur d'activité.

En tant que députés, nous sommes conscients que les faillites font malheureusement partie d'une économie de marché. Les questions que nous posons n'ont pas pour but de remettre en cause un système politique et économique qui a fait la prospérité de notre pays.

En tant que personnes et citoyens, nous ne pouvons que constater le désarroi des employés qui ont perdu leur travail, d'une région qui a perdu l'un de ses fleurons industriels et d'un dirigeant qui a perdu le labeur (et l'abnégation) d'une vie.

Pour éviter d'être un canton « dortoir », le Conseil d'Etat, aidé par la promotion économique, œuvre sans relâche pour amener des places de travail. La perte de ces emplois nous amène à poser les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat et ses services ont-ils été appelés à soutenir Progin SA avant la faillite ? Si oui, quelles ont été les mesures ou propositions mises en place (financières, administratives, soutiens divers, etc..) ?
2. D'autres entités, dont l'Etat est actionnaire, sont-elles intervenues pour trouver et proposer des solutions permettant la pérennisation de la situation ? Nous pensons au fonds de promotion active, à la BCF, etc...
3. Les problèmes amenant à une faillite sont souvent anciens. L'Etat a-t-il apporté son soutien à cette entreprise dans le passé ?
4. Avec le recul, le Conseil d'Etat pense-t-il qu'il aurait dû intervenir différemment ?

Nous vous remercions d'avance de vos réponses.

—